

Conférence des Acteurs 13 décembre 2023 Procès-verbal de séance

Les Trois-Ilets, le 23 janvier 2023

Participants

Catégorie des représentants de l'Etat

Présentiel

Carine JANCON, cheffe de la division de l'Action de l'Etat en mer, représentante du délégué du Gouvernement pour l'Action de l'Etat en mer aux Antilles

Mélina LAURENT, chargée de mission espèces marines et politiques de conservation, représentante du directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

Frédérique EHRSTEIN, cheffe du Service Action Interministérielle de l'Etat et Sécurité en Mer, représentante du directeur de la Mer de la Guadeloupe

Matthieu CREPIN, chef du service de la sécurité et de la police maritime, représentant du directeur de la Mer de la Martinique

Visioconférence

Bruno LAZZARINI, Responsable du pôle biodiversité, nature et paysages, représentant du directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique

Catégorie des représentants des collectivités territoriales

Visioconférence

Guylène MARTIAL, chargée de Mission auprès de Félix MERINE, conseiller Exécutif en charge de la Pêche, du Sport et de l'Economie Bleue, représentant du président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de la Martinique

David BLANCHARD, conseiller territorial de Saint-Barthélemy, représentant du président de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy

Catégorie des activités professionnelles entrant en interaction avec les mammifères marins

Présentiel

Jean-Michel COTREBIL, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique

Jordan LAPLACE, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Barthélemy

Sita NARAYANAN, représentante du président du directoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (pour les GPM de la Guadeloupe et de la Martinique)

Claire FRERIKS, représentante des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins de Guadeloupe

Marc GIBOYAU, représentant des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins de Martinique

Emmanuel DEMANEZ, représentant des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins de Saint-Martin

Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises :

1. Le président du comité du tourisme des Îles de la Guadeloupe ou son représentant ;
- 2.

Catégorie des représentants des associations de protection des mammifères marins

Présentiel

Laurent BOUVERET, président de l'OMMAG, représentant des associations Guadeloupe

Stéphane JEREMIE, président de la SEPANMAR, représentant des associations Martinique

Nelly PELLISSON, présidente de Mon école ma baleine, représentante des associations Saint-Martin

Visioconférence

Michel VELY, président de Megaptera, représentant des associations Saint-Barthélemy

Catégorie des représentants des aires marines protégées

Présentiel

Sophie BEDEL, responsable de département Patrimoines et Appui aux Territoires, représentante du président du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe

Sanctuaire Agoa

19 rue du Bel Air, Pointe Desgrottes
97229 Les Trois-Ilets
Sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr

Sophie LE LOC'H, Le conservatrice de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite-Terre

Sébastien GREAUX, directeur de l'agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy

Olivier MARIE-REINE, président du conseil de gestion du Parc naturel marin de la Martinique

Visioconférence

Jean-Claude NICOLAS, représentant du président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Martinique

Julien CHALIFOUR, responsable scientifique, représentant du conservateur de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Conseil scientifique

Lyne MORISSETTE, responsable du bureau d'étude M. Expertise Marine, Ecologue des écosystèmes et mammifères marins

Catégorie des partenaires caribéens

Géraldine CONRUYT, directrice-adjointe du CAR SPAW, représentante de la directrice du CAR SPAW

Invité

Yvon COMBES, président du conseil de gestion 2015-2020 du Sanctuaire Agoa

Membres de l'équipe technique du Sanctuaire Agoa présents

Laurie HEC, directrice déléguée pour le Sanctuaire Agoa

Jérôme COUVAT, responsable scientifique et adjoint à la directrice

Magali COMBES, chargée des suivis scientifiques, future cheffe de projet CAMAC

Amandine ESCARGUEL, chargée de communication et sensibilisation, future chargée de communication et du suivi administratif et financier du projet CAMAC

Axelle DORVILLE, chargée de communication et sensibilisation

Maité OTTMANN, chargée de la pêche et du trafic maritimes

Les propositions de modifications des documents de gestion faites en séance apparaissent en orange dans ce PV.

I. Introduction

I.1 Mot d'accueil

Laurie HEC explique animer la séance dans l'attente de la nomination du ou de la première présidente de l'instance, souhaite la bienvenue aux membres et présente l'équipe.

I.2 Présentation du Conseil scientifique

Sanctuaire Agoa

19 rue du Bel Air, Pointe Desgrottes

97229 Les Trois-Ilets

Sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr

Lyne MORISSETTE explique que le Sanctuaire Agoa est jumelé avec le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, qui va certainement annoncer doubler sa surface à l'occasion de la COP15 se tenant au même moment à Montréal.

Géraldine CONRUYT remercie l'équipe technique du Sanctuaire pour la mise en place du conseil scientifique, formulée par les membres du conseil de gestion en décembre 2019.

I.3 Commission de coopération internationale

Laurie HEC présente les modalités envisagées pour la mise en place de la commission de coopération internationale (CCI) : y réunir 4 à 6 représentants des autorités étatiques des pays voisins de la Caraïbe.

Laurent BOUVERET estime qu'il serait intéressant que cette commission puisse servir d'exemple par rapport à la récente proposition d'Antigua-et-Barbuda de reprendre les discussions sur la chasse à la baleine [proposition finalement non retenue lors de la réunion de la commission baleinière internationale (CBI) en Slovénie en octobre dernier]. Il partage son inquiétude quant à la volonté de reprise de la chasse à la baleine dans la région. Il lit un extrait de l'interview d'Amadou Diallo, président de la CBI, qui souhaite promouvoir la chasse durable de la baleine face à la concurrence prétendue entre les baleines et les hommes pour la consommation de petits poissons. M. Bouveret affirme que la récente position d'Antigua-et-Barbuda est lié au « lobby » du Japon, pays baleinier, qui investit dans le pays.

Stéphane JÉRÉMIE précise qu'une communication a été adressée aux autorités (exécutif) d'Antigua-et-Bermuda sur les bénéfices du Sanctuaire Agoa pour les territoires francophones de la Caraïbe. Il demande s'il est possible que le Sanctuaire Agoa définisse et porte une doctrine technique, politique, diplomatique, quantitative et qualitative pour démontrer les avantages du Sanctuaire Agoa. Cette doctrine s'appuierait sur des indicateurs notamment économiques pour montrer qu'il y a avantage à protéger les animaux plutôt que les chasser. Il demande quelle serait la méthode pour mieux peser dans les discussions internationales. Il rappelle que depuis le lancement de l'activité d'observation commerciale des mammifères marins (« whale watching ») en Martinique en 2005, le chiffre d'affaires de la filière a atteint environ 3 millions d'euros par an, et suggère que ce chiffre pourrait être communiqué à ces pays dont les exécutifs parlent beaucoup de sujets économiques.

Laurie HEC confirme qu'il est en effet important de montrer le bénéfice de la protection des espèces plutôt que de la chasse.

Nelly PELISSON informe qu'à l'occasion des assises de la mer, il y a un mois, l'association Mon École Ma Baleine, via le Cluster maritime, a présenté un rapport contenant notamment un état des lieux sur la création du Sanctuaire Agoa, sa situation géographique, et sur le fait que les baleines qui passent dans le Sanctuaire peuvent être chassées si elles vont plus au Sud, avec l'aval de la CBI. Elle propose de réaliser une communication à ce sujet pour l'État français, car des représentants de celui-ci présent à l'événement ne semblaient pas être au courant de ce sujet.

Géraldine CONRUYT précise que le Car SPAW est membre du conseil scientifique de la CBI, et indique que le CAR SPAW est bien conscient de cette situation concernant le moratoire sur la chasse à la baleine. Elle indique qu'il y a des enjeux politiques et financiers, qui sont hors-cadre par rapport à tout ce qui est biologique. Pour elle, la voie de sortie de ce type de crise est la communication et la sensibilisation. Il est important de conserver des liens avec les pays comme Antigua et Barbuda pour ouvrir le dialogue et continuer de discuter avec eux. Elle affirme qu'en faisant des projets avec eux, en communiquant, en leur tendant la main, on va peut-être avancer sur le sujet.

Lyne MORISSETTE, indique que les rapports japonais évoqués par le président de la CBI en démontrant

que la consommation des baleines impacte les volumes de pêche n'existent pas et propose de partager aux membres de la CdA des rapports prouvant ces dires, suite à des travaux réalisés dans la Caraïbe et en Afrique de l'Ouest.

I.4 Présidence tournante

Laurie HEC présente le principe d'une présidente tournante entre les quatre îles de la conférence des acteurs : un représentant d'une collectivité territoriale préside l'instance pendant un an ou deux puis le représentant d'une autre île et ainsi de suite.

Sébastien GREAUX, fait valoir qu'un an de mandature semble court pour traiter toutes les questions.

David BLANCHARD, ajoute que tourner moins régulièrement serait peut-être plus efficace.

Guylène MARTIAL, rejoint les autres sur le principe et propose une présidence de 2 ans ou 2 ans et demi.

Yvon COMBES, confirme que lorsque l'on aborde des dossiers intéressants en tant que président, un an n'est pas suffisant pour bien en comprendre tous les enjeux. Deux ans est plus convenable. Il demande le nombre de membres de la Conférence des Acteurs.

Laurie HEC, répond que la composition est de 32 membres.

Olivier MARIE-REINE [qui est également élu à la CTM] annonce que la CTM ne se portera pas volontaire pour assurer la première présidence de la Conférence des Acteurs.

Nelly PELISSON propose de mettre en place un poste de vice-président pour alléger la charge de travail du président/de la présidente.

Géraldine CONRUYT dit qu'il serait intéressant de savoir ce que suppose le rôle.

Frédérique EHRSTEIN suggère que le vice-président/la vice-présidente puisse devenir le président/la présidente de l'année d'après, ce qui permet d'avoir un suivi optimal des dossiers.

Le principe de la présidence tournante est accepté par tous les membres et acté avec les remarques prises en compte. Laurie Hec indique revenir vers les représentants des collectivités territoriales et l'ensemble des membres de la CdA pour la mise en place effective de cette présidente tournante début 2023.

II. Présentation du plan de gestion

Le but est de valider le plan de gestion issu des ateliers de concertation organisés en Guadeloupe, en Martinique, et à Saint-Martin pour les acteurs de Saint-Martin et Saint Barthélemy.

Stéphane JÉRÉMIE demande s'il y a une conformité entre les résultats attendus dans le premier plan de gestion et le nouveau plan de gestion ?

Magali COMBES précise que le plan de gestion précédent a fait l'objet d'une évaluation qui pourra être transmise aux membres. Certaines thématiques ont abouti, d'autres n'ont pas pu être traitées par manque de moyens. Par exemple la pêche a été très peu abordée. Les principales réalisations ont

consisté à faire reconnaître le Sanctuaire Agoa au titre du protocole SPAW, à faire connaître le Sanctuaire auprès du plus grand nombre d'acteurs possible, à démarrer des campagnes scientifiques et à travailler sur l'encadrement du whale watching.

Jérôme COUVAT ajoute que l'objectif du nouveau plan de gestion est à la fois de poursuivre les efforts sur les tâches déjà réalisées et démarrer de nouvelles actions.

Magali COMBES annonce que le plan de gestion contient 8 grandes stratégies d'action, 29 objectifs opérationnels et 135 mesures de gestion.

Toutes les discussions sur les stratégies rapportées ci-dessous se sont faites sur la base des documents récapitulatifs des stratégies envoyés aux membres de la CdA.

II.1 Stratégie Connaissance des espèces

Nelly PELISSON aimerait ajouter « et avec le milieu pédagogique » à « collaborer avec le milieu scientifique universitaire » afin d'élargir le deuxième objectif*. Son association Mon Ecole Ma Baleine, par exemple, travaille avec beaucoup de données scientifiques, restituées sous forme de jeux et d'activités aux scolaires jusqu'aux petits de crèche.

** Cette demande a été intégrée dans les niveaux d'exigence liés à l'objectif « Collaborer étroitement avec le milieu scientifique et universitaire » : le Sanctuaire Agoa valorise les études auprès de la communauté scientifique internationale et des structures pédagogiques (diffusion de connaissances).*

Géraldine CONRUYT propose de s'appuyer sur les sciences participatives en citant l'exemple du Muséum National d'Histoire Naturelle, qui a développé un protocole participatif qui permet de récupérer de nombreuses informations.

Jérôme COUVAT confirme que c'est intéressant ; le document récapitulatif ne précise pas les méthodes à suivre, cela pourrait être des sciences participatives ou des transects, notamment ; l'important reste de se rapprocher de ce milieu. Il cite l'exemple de l'Université des Antilles avec qui le Sanctuaire Agoa avait assez peu de liens jusqu'à présent.

Mélina LAURENT pense qu'il manque justement un état des lieux des méthodes utilisables et un volet analyse des méthodes* et valorisation des données pour savoir comment valoriser les données des sciences participatives, comment les utiliser réellement.

** Le rapport de stage d'Emma QUINTARD de 2021 (dans le cadre du projet CARI'MAM) répond à cette demande et est envoyé en même temps que le PV.*

Stéphane JÉRÉMIE sur le sujet du choix des priorités, demande s'il y a une temporalité définie, court, moyen, long terme pour les objectifs ?

Jérôme COUVAT répond que les délais sont définis dans le plan d'actions quinquennal, où se fait la priorisation.

Yvon COMBES propose de mettre en évidence les associations dans la liste des partenaires, car porteuses de connaissances.

Julien CHALIFOUR, représentant de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin, indique de ne pas

oublier d'intégrer à la stratégie le reporting des observations issues du whale watching, en prenant soin de valider la robustesse de la méthode d'acquisition, de la saisie et de la bancarisation des données ; bien veiller à ce que ce ne soit pas juste une « caution ».

Sophie BEDEL suggère d'arrêter la première mesure à « méthodes de recherche », enlever « invasives » puis décliner : méthodes invasives, sciences participatives, etc. Elle suggère d'ajouter la notion d'effort dans la prospection pour extrapoler les données ; **de faire un catalogue des méthodes existantes (prouvée à l'international, balbutiante ?)***; d'ajouter une colonne dédiée à l'échelle à laquelle les mesures sont mises en place (locale, internationale ?). Au niveau de la collaboration avec le milieu scientifique, elle recommande d'absolument ajouter de faire des retours sur les échantillons de prélèvements en général, et notamment lors d'échouages, sur lesquels il n'y a pas de retours en Guadeloupe.

**cf ci-dessus.*

Lyne MORISSETTE rappelle qu'il faut prendre en compte les connaissances du savoir de terrain, il n'y a pas que les « académiques », les pêcheurs sont aussi à prendre en compte, les whales watchers, la science participative, les citoyens, les partenaires du transport maritime ; privilégier l'acquisition de connaissances par le plus de partenaires possibles.

Elle présente le programme Naviguer dans l'habitat des baleines au Canada, conçu pour mettre en valeur les connaissances des citoyens, whale watchers, pêcheurs, acteurs du trafic maritime.

Elle évoque également la médiation scientifique pour transmettre les connaissances, en prenant en considération les différents types de personnes à qui seront diffusées ces connaissances, et qui ne vont pas les recevoir de la même façon.

Claire FRERICKS est d'accord en tant qu'opératrice professionnelle de whale watching pour partager des observations et contribuer à la remontée de données. Précise que les autres whale watchers s'impliquent de plus en plus depuis la formation réalisée par le Sanctuaire Agoa en novembre 2022.

Sophie BEDEL rappelle qu'elle avait proposé, pour faire le lien entre la sensibilisation et le fait de porter à connaissance, **d'intégrer des dispositifs automatiques dans les GPS des navires avec un « pop-up » pour indiquer aux navigateurs qu'ils rentrent dans un sanctuaire et leur rappeler la réglementation, et qui pourrait aussi les inciter à partager leurs observations*** ; cela fait le lien entre les connaissances, la science participative et la sensibilisation. Elle ajoute qu'il faudrait être présent sur les événements type Route du rhum qui sont des occasions pour mettre en avant le Sanctuaire Agoa. Elle mentionne les panneaux de sensibilisation au sol qui doivent être entretenus et propose de mettre comme mesure dans le plan d'action le fait de lister et renouveler ces panneaux car d'ici quelques années, ils seront sans doute à renouveler.

** Déjà présent dans le document actuel dans la stratégie Collisions, objectif opérationnel « Améliorer le respect de la réglementation de navigation », Action « Création et diffusion d'un message de sensibilisation aux navires entrant dans les eaux du Sanctuaire ».*

Sébastien GREAUX confirme que les pêcheurs sont une source de données inestimable car ils représentent une centaine de personnes qui sortent en mer deux à trois fois par semaine, et qu'on ne va jamais pouvoir aller aussi loin qu'eux ou déployer un effort similaire pour collecter des données. Mais il estime que les pêcheurs souhaitent savoir à quoi servent les informations qu'ils rapportent, et que la procédure de remontée de données doit être la moins chronophage possible pour eux. **Il suggère que cela puisse être développé par le biais du SIH, dans le cadre d'enquêtes téléphoniques pour savoir si des observations ont été faites lors de leurs dernières sorties***.

** Intégration dans la mesure « Etablir une convention avec le SIH pour le partage des données et*

l'inclusion de questions MM dans les enquêtes» de l'objectif opérationnel « Etablir un diagnostic des relations entre pêche et mammifères marins ».

Jean-Michel COTREBIL est d'accord mais alerte sur le fait que les pêcheurs manquent de retours. Il prend l'exemple d'échouages de globicéphales pour lesquels il n'y a eu aucun retour sur les données. C'est ce que les pêcheurs demandent et il serait intéressant de conjuguer les efforts. Par rapport à la pêche accidentelle, il propose de créer un label « Willy » (exemple en référence au film « Sauvez Willy » qui avait sensibilisé le grand public), afin que le secteur entende et applique les directives du Sanctuaire*.

**Point à préciser avec le Comité Régional des Pêches*

Jordan LAPLACE explique qu'il compte s'intéresser à la pêche pélagique après avoir travaillé sur une réglementation de la pêche côtière qu'il qualifie d'exemplaire. Les pêcheurs croisent régulièrement des cétacés aux alentours des DCP ; ils vont monter un plan de recensement à St Barthélemy (possible par rapport au statut particulier de Saint-Barthélemy qui permet de gérer la Zone Économique Exclusive différemment de la Guadeloupe et la Martinique). Ils sont prêts à travailler sur les observations, avec l'ATE. Il ajoute qu'ils sont également en manque de retours sur pourquoi les recensements sont faits et ce que les institutions peuvent en retirer.

Laurent BOUVERET explique qu'animer un réseau de sciences participatives est un full-time job (il le fait depuis 12 ans), car il faut répondre aux contributeurs, les remercier, il faut également creuser l'observation pour la valider, préciser l'espèce, le lieu, etc. C'est un investissement en temps important, il faut absolument faire des retours aux contributeurs pour que le réseau perdure, et avoir une personne à temps plein qui s'occupe de tout cela.

David BLANCHARD explique qu'il y a près de 15 ans, ils faisaient du « tag and release » à l'occasion de concours de pêche au gros entre Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Antigua, ce qui a permis de remonter des données. Mais qui ont été récupérées par les Japonais qui y ont vu des zones de pêches intéressantes donc il alerte sur le fait de faire attention et de sécuriser les données.

Michel VÉLY salue une action mise en place par les pêcheurs à l'occasion de la dernière saison des baleines, qui ont désenchevêtré une baleine dans leurs DCP à 40 nautiques des côtes. Il émet la volonté d'acquérir un kit de désenchevêtrement, dans le cadre du projet Déchets marins cétacés mis en place à Saint-Barthélemy financé par le Ministère de la Transition Écologique. Il remercie les pêcheurs de Saint-Barthélemy qui donnent des occasions à l'association Megaptera d'aller en mer et qui sont de plus en plus sensibles à la protection des cétacés.

Jordan LAPLACE indique que les DCP restent un vrai problème, surtout les DCP dérivants, ainsi que les chalutiers. Il est conscient que les pêcheurs ont un impact sur la migration des baleines ; ils sont prêts à faire des efforts. La première solution selon lui sont les DCP collectifs, système qui va être mis en place avec l'ATE et la collectivité dans les eaux de Saint-Barthélemy.

Sophie BEDEL rappelle qu'un kit local de désenchevêtrement est disponible au Parc national de la Guadeloupe, qu'il y en a 3 en tout à sa connaissance. Elle suggère qu'un des objectifs à 15 ans du Sanctuaire Agoa (mentionné dans le plan de gestion), qui pourrait être repris dans les PNA tortues et stratégies requins par exemple, soit de mettre en place un groupe de travail qui réfléchisse aux remontées de données en s'appuyant sur les systèmes qui marchent sur les différents taxons. Toutes les informations pourraient aller au même endroit, et cela pourrait créer des « full-time jobs » payés (référence à l'intervention de Laurent Bouveret). Elle cite les exemples de Vigie Nature, Determinobs, et regrette qu'il faille remonter les informations via plusieurs plateformes et qu'elles ne soient finalement jamais versées au SINP. Il faut définir une stratégie de collecte de données s'appuyant sur un système qui existe et

fonctionne déjà en sciences participatives, et qui pourrait centraliser plusieurs types de remontées de données : **créer un groupe de travail inter-structures pour optimiser la remontée des données, « simplifier la porte d'entrée », en identifiant les contacts privilégiés, définir le bon outil pour collecter, traiter, valoriser et partager l'information***.

** Mesure ajoutée dans l'objectif opérationnel « Augmenter le report d'observations de cétacés au Sanctuaire ».*

Julien CHALIFOUR insiste sur la nécessité de la restitution et de la valorisation des données remontées pour motiver le signalement et le reporting d'observations. Il est très favorable à la prise en compte des DCP de Saint-Martin pour mutualiser les parcs, et suggère d'accompagner cette initiative pour avoir des DCP équipés de capteurs mais précise que cela n'a pas fonctionné en Guadeloupe car les pêcheurs n'y ont pas adhéré par rapport au coût de l'entretien.

Nelly PELISSON présente le programme des « sentinelles terrestres » [soutenu financièrement par le Sanctuaire Agoa] mis en place par Mon Ecole Ma Baleine (MEMB) pour observer les cétacés. Elle explique que ce programme permet de faire découvrir la science participative et découvrir les cétacés depuis la terre. Elle indique aussi que plusieurs panneaux d'informations sur les cétacés installés par l'association MEMB sont à renouveler et aimerait une aide du Sanctuaire Agoa et des structures présentes pour développer ce type de sensibilisation et la mise en place de ces panneaux.

II.2 Stratégie Pêche professionnelle

Sophie BEDEL évoque le projet Topaze, un projet de réduction des captures accidentelles des tortues marines porté par CNRS, qui peut permettre un gros retour d'expérience sur le sujet. Elle suggère que Maïté Ottmann prenne contact avec l'équipe projet Topaze (Valentine en Guadeloupe [sous la direction de Damien Chevallier]).

Jordan LAPLACE explique que les pêcheurs n'ont pas trop le temps de discuter par téléphone pour faire des remontées d'information. Il parle des fiches de déclaration de captures remplies par les pêcheurs (fiches qui sont remontées aux directions de la Mer) sur lesquelles on pourrait ajouter les cétacés, tortues, etc. observées (toutes les espèces qu'ils ne pêchent pas mais qu'il est important de recenser), en précisant les zones d'observation ; ou du moins, avoir le même type de fiche afin de séparer les informations.

Jean-Michel COTREBIL indique qu'il faut voir avec la direction de la Mer pour la modification ou la création de fiches de remontée d'informations. Il ajoute qu'il est important de savoir qui contacter.

Lyne MORISSETTE explique qu'il n'y a pas de problématique de DCP au Canada. Mais il y a beaucoup de problématiques d'interactions entre les pêcheries et les mammifères marins, d'où la mise en place d'un programme dédié en 2018, appelé « Pêcheurs pour les baleines », qui a permis d'importants progrès sur le sujet. Les pêcheurs sont des alliés essentiels pour le développement de nouveaux engins de pêche et dans la collecte de données. Elle montre et présente un guide créé sur le sujet, avec notamment les zones critiques d'interaction et les solutions et innovations développées pour collecter de l'information sur les baleines. La philosophie de ce guide est de sauver à la fois les baleines et les pêcheries.

Sébastien GREAUX explique que la réglementation de Saint-Barthélemy a permis de proposer des fiches de déclaration mensuelle. Il rappelle que les pêcheurs ont peu de temps, qu'on ne peut pas leur demander trop de travail administratif supplémentaire. Il indique qu'il y a également un certain nombre

de garanties à leur apporter car les pêcheurs ont peur d'avoir des problèmes s'ils déclarent des interactions négatives avec les animaux de la mégafaune. Il propose d'afficher les posters espèces dans les lieux de vente que les pêcheurs fréquentent pour les aider à reconnaître les espèces et remontent plus finement les données.

Matthieu CREPIN considère qu'il n'est pas bienvenu d'associer la déclaration de capture accidentelle aux captures de pêche, pour ne pas faire peur aux pêcheurs ou les incriminer. Il propose de séparer les déclarations obligatoires de gestion de la ressource, des déclarations autres comme les captures accidentelles et de prévoir un seul réseau dédié aux captures accidentelles (et rappelle que ce n'est pas considéré comme une infraction pour les pêcheurs). Il souligne la notion d'urgence en cas de capture accidentelle ; le signalement devrait se faire à un réseau d'intervention, comme par exemple les réseaux échouages (exemple du RETOM pour les tortues marines).

Olivier MARIE-REINE explique que sur le sujet interactions pêcheurs/Agoa/outils d'observation, il y a en Martinique beaucoup de DCP collectifs auxquels on peut associer des instruments de mesure (géolocalisation, outils acoustiques, sondeurs, données de courantologie, etc.). Les pêcheurs ont une communication très active avec leur comité régional des pêches dont les salariés peuvent assurer la remontée d'observations. Il ajoute qu'il faudrait retirer des documents stratégiques du Sanctuaire Agoa le terme de « prise accidentelle » car il estime que ces prises sont inexistantes dans les Antilles, contrairement aux collisions notamment.

Géraldine CONRUYT explique que l'on parle de prise accidentelle pour prise accessoire, et que cela arrive malheureusement à l'échelle de la Caraïbe.

Stéphane JÉRÉMIE pense que le terme peut être discuté en Martinique mais que l'on parle de tout un espace. Il précise que le terme est employé par rapport à une nomenclature générale, et que l'on peut justement l'employer pour montrer que ce sont des événements très rares chez nous et qu'il pourrait être intéressant de réaliser des investigations afin d'identifier pourquoi c'est très rare. Il pense qu'il faut faciliter le travail des pêcheurs pour permettre de faire remonter les informations, par exemple par le biais d'une application vocale (plus simple pour les pêcheurs que d'écrire en même temps qu'ils sont occupés à d'autres tâches).

Il demande si le plan de gestion prévoit de mettre en place un dispositif de récolte des données sur l'apport néfaste des pêcheries internationales. Il rapporte que le directeur de la mer de Martinique avait indiqué en 2014-2015 ne pas avoir d'éléments significatifs à ce sujet malgré les différentes patrouilles en mer. Des dispositifs dédiés de collecte d'information permettraient d'avoir un curseur fiable et crédible pour statuer sur la conduite à tenir avec les acteurs internationaux pour la pérennité des filières antillaises francophones.

Carine JANÇON indique que si les navires de l'État français qui vont en haute mer (Marine nationale et Douane garde-côte) croisent des navires japonais ou autre, par exemple, cela serait signalé à ses services car c'est surveillé. Pas de signalements à sa connaissance pour le moment.

Jordan LAPLACE affirme qu'il a déjà croisé un « bateau usine » à 70 miles à l'est de Barbuda, avec des DCP dérivants, qui sont pires écologiquement que les DCP ancrés.

Laurie HEC note l'ensemble de ces remarques et contributions et ajoute qu'il pourrait éventuellement être intéressant de centraliser les observations de ces bateaux, en plus de celles des mammifères marins.

Michel VÉLY considère qu'il est important d'en parler et de faire la différence entre les DCP des pêcheurs locaux (DCP ancrés) et les DCP dérivants des pêcheries industrielles. Il salue les DCP collectifs, plus durables et qui génèrent moins de déchets flottants en mer.

Sophie BEDEL suggère de proposer des solutions adaptées île par île, avec un coordinateur pour conseiller les pêcheurs vis-à-vis des empêtements (qui peuvent se mettre en danger sans le savoir, en voulant bien faire), et qui serait l'interlocuteur privilégié des pêcheurs (à contacter avec un « numéro vert »). Elle propose également d'ajouter le CROSS, les douanes et la SNSM dans les partenaires, très volontaires pour intervenir et qui ont l'avantage notable d'avoir des moyens nautiques.

Laurent BOUVERET partage un retour d'expérience par rapport aux relations avec les pêcheurs dans le cadre des sciences participatives : c'est toujours après coup qu'ils peuvent faire remonter les informations, ils en parlent sur les pontons, et ont un référent local à qui ils peuvent rapporter l'information, qui contacte par la suite l'OMMAG. Il mentionne également qu'il arrive que le CROSS avertisse les membres de l'OMMAG quand il est contacté par un plaisancier ayant aperçu une baleine, avec un rapport précis incluant les points GPS.

Lyne MORISSETTE indique, face aux problématiques de temps et de logistique à bord, qu'il faut réfléchir à ce qui est le plus ergonomique pour un pêcheur pour faire remonter des données, et qu'il faut se poser la question de l'intérêt du pêcheur de faire remonter l'information. Au Canada, par exemple, si un pêcheur déclare avoir vu une baleine à un endroit donné, il y a une fermeture des zones de pêche. Donc il y a un système de décalage des déclarations, en fin de semaine ou en fin de saison de pêche, pour éviter les éventuels effets collatéraux des observations.

Elle indique que pour ce qui est de la pêche des grandes flottilles asiatiques, il y a le même constat aux Galápagos, où les navires de celles-ci ferment leurs émetteurs satellites quand ils rentrent dans des zones qui leur sont interdites. C'est une problématique internationale.

Mélina LAURENT rappelle qu'il y a le réseau échouage pour tout ce qui est échouage, qu'il ne faut pas démultiplier les intervenants mais former le réseau échouage au désenchevêtrement. Elle parle du CACEM (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin) qui permet de faire remonter toutes les informations des moyens en mer qui sont ensuite retransmises vers les acteurs pertinents.

Laurie HEC précise que ce sont les unités de contrôle qui interagissent avec le CACEM, pas les particuliers.

Géraldine CONRUYT considère que le sujet du « by-catch » est international et important. Les 18 pays signataires de la convention de Carthagène souhaitent se rapprocher des conventions internationales et des organismes de pêche. Elle indique que le CAR-SPAW travaille avec le CRFM [Caribbean Regional Fisheries Mechanism], la FAO, la COPACO à renforcer les liens de collaboration. Ce sujet de rapprochement des scientifiques avec les pêcheries pour acquérir de l'information est un sujet d'importance internationale.

Sophie BEDEL précise que les réseaux échouage ne sont pas des réseaux de désenchevêtrement.

Jean-Claude NICOLAS indique que trois personnes du ROCEM (réseau échouage mammifères marins de Martinique) ont suivi une formation au désenchevêtrement et qu'ils disposent d'un kit matériel.

II.3 Stratégie Observation commerciale des mammifères marins (« whale watching »)

Laurie HEC donne un retour sur les formations des « capitaines référents » des opérateurs professionnels d'observation commerciale des mammifères marins qui ont eu lieu en Martinique en juin et en Guadeloupe pour les opérateurs de Guadeloupe et Saint-Martin en novembre. Cette formation était

réservée aux opérateurs déjà formés afin de ne pas augmenter la pression sur les animaux. Les « cartes pourront être rebattues » dans le futur. A ce sujet, elle demande aux membres de la CdA de se prononcer sur la durée de validité de cette formation avant nouvelle session.

Les membres se prononcent pour 5 ans.

Laurie HEC précise concernant les observations de pêcheurs que le Sanctuaire Agoa n'est pas un centre de contrôle et que si les observations remontées par des pêcheurs ont été faites à proximité de DCP, il n'y aura jamais de quelconque dénonciation aux directions de la Mer. Par rapport aux règles d'approche des cétacés, le Sanctuaire Agoa forme par ailleurs les unités de contrôle à la réglementation d'approche des animaux. Elle indique que 31 whale watchers ont validé la formation en Martinique, 10 en Guadeloupe et 5 à Saint-Martin.

Laurent BOUVERET évoque la situation tendue à Petite-Terre en ce moment car il n'y a qu'une entreprise/un capitaine référent qui a suivi toute la formation et les autres entreprises prestataires de la réserve auraient aimé être au courant de la formation. Il demande si tout le monde a été invité ou s'il y a eu une sélection.

Sophie LE LOCH précise qu'il y a 23 opérateurs habilités à exercer leur activité commerciale dans la réserve de Petite-Terre. Ils passent régulièrement à proximité d'un groupe de grands dauphins (près de la bouée numéro 2, à la sortie ou à l'entrée de la réserve). Elle rappelle également que seuls deux formateurs avaient autrefois suivi la formation Agoa, et que le recyclage qui a eu lieu récemment a concerné exclusivement les prestataires déjà formés. Elle explique que les autres opérateurs l'ont contactée pour dire qu'ils n'étaient pas au courant de la tenue de cette nouvelle formation et qu'ils n'auront plus le droit d'approcher les dauphins. Elle demande si on peut envisager plusieurs niveaux « d'accréditation de whale watching » pour répondre aux demandes des prestataires de Petite Terre, car ils sont déjà fortement encadrés depuis plusieurs années pour monter en compétences, améliorer leurs prestations et aller vers de l'éco-tourisme.

Frédérique EHRSTEIN confirme qu'il y a une volonté réelle de ne pas multiplier les whale watchers pour protéger les cétacés.

Jérôme COUVAT répond que la sélection a uniquement consisté à réaliser un recyclage pour les personnes qui avaient déjà été formées, en concertation avec la DM, pour ne pas augmenter la pression sur les animaux. Risque d'ouvrir une « boîte de Pandore » avec différents niveaux d'accréditation.

Sophie LE LOCH indique que ces discussions ont déjà eu lieu, suite aux sollicitations des armateurs en comité consultatif, en sous-préfecture. Des échanges ont également eu lieu avec le directeur de la mer à ce sujet. Elle précise que l'idée est de pouvoir lier ces accréditations à l'arrêté préfectoral, l'autorisation d'exercice de leur activité sur une période de 5 ans, pendant laquelle ils ont l'obligation de suivre des formations chaque année ; et les formations Agoa pourraient s'inscrire dans tout ce volet de formations obligatoires. Elle précise aussi qu'en parallèle qu'est mis en place un audit des prestations dans la réserve, ainsi qu'un suivi sur le terrain du comportement des différents prestataires, qui peuvent perdre tout ou partie de leur autorisation en cours de période.

Frédérique EHRSTEIN estime qu'il faudrait que l'accréditation soit cantonnée à une trajectoire donnée, sur le trajet entre Saint-François et Petite Terre et les abords de la réserve par exemple, pour que les opérateurs de Petite-Terre n'aillent pas ailleurs faire du whale watching.

Sophie LE LOCH confirme que sa demande concerne vraiment les trajets et les abords de la réserve.

Frédérique EHRSTEIN est favorable, dans ce cas, à ce qu'ils suivent une formation spéciale ; à confirmer avec le directeur de la mer.

Stéphane JÉRÉMIE demande quelles sont les avancées sur la démarche d'excellence qui consiste à éviter les mises à l'eau ? Réussit-on à maintenir le cap ? Il ajoute que les whale watchers semblent sortir surtout pendant les matinées et, compte tenu de l'enjeu « emploi », demande si on pourrait permettre aux professionnels de sortir sur d'autres créneaux, de façon à avoir plus de personnes qui puissent accéder à cette niche d'emploi, tout en respectant la réglementation et les usages définis par Agoa.

Jérôme COUVAT répond qu'il n'y a pas de retours d'un phénomène en augmentation concernant la mise à l'eau. Il précise qu'on ne peut pas doubler la pression sur les animaux avec des sorties le matin et d'autres sorties l'après-midi, l'objectif est que la pression reste au mieux stable. Les prestataires pourraient donc être répartis sur la journée mais il questionne : est-ce qu'il est mieux pour les animaux d'être dérangés sur un créneau horaire limité avec beaucoup de bateaux ou avec moins de bateaux en même temps mais sur toute la journée ? C'est une réflexion stratégique à avoir mais il n'est pas sûr que ce soit mieux. Les whale watchers sortent aussi le matin car c'est le meilleur créneau pour voir des animaux.

Marc GIBOYAU rappelle que les whale watchers avaient demandé un dispositif de licence pour réduire le nombre de prestataires sur les lieux. Dans la réalité, il y a qu'une quinzaine de structures qui sortent très régulièrement toute l'année [dont le WW est donc l'activité principale] en Martinique. Il rappelle qu'ils n'ont pas attendu les instances pour pouvoir protéger leur espace, qu'ils font les choses correctement et que c'est une bonne chose que le Sanctuaire Agoa ait été créé afin de pouvoir réglementer les pratiques de tous. Il pense qu'il est mieux de faire des sorties sur un créneau limité pour que les animaux aient des moments de tranquillité durant la journée plutôt que d'être dérangés tout au long de la journée. « En tant que mammifère moi aussi, je préfère qu'on me « dérange » pendant une heure plutôt que toute la journée. » Il ajoute qu'en tant que Caribéen, pour appuyer la demande précédente, il trouve cela légitime qu'ils puissent continuer à travailler.

Sophie LE LOCH rappelle de ne pas oublier d'intégrer la réserve de Petite Terre dans les partenaires potentiels dans le plan de gestion*.

** la réserve a été intégrée dans les partenaires potentiels dans la stratégie Whale-watching*

Nelly PELISSON rappelle que beaucoup de prestataires participent à des formations mises en place par le Parc national de la Guadeloupe, qui permet de les sensibiliser sur plusieurs sujets, qu'ils peuvent transmettre à leurs clients à bord.

Matthieu CREPIN indique que ses services travaillent avec le Sanctuaire Agoa sur la rénovation de l'arrêté préfectoral qui encadre l'approche des cétacés, et qui va consolider le volet juridique dans toutes les Antilles, à défaut de licences immédiates. C'est une première étape qui va être franchie assez rapidement.

Julien CHALIFOUR ajoute que la formation et la certification sont importantes et que le contrôle des non-certifiés et les recyclages sont aussi importants.

Laurie HEC précise qu'il y a eu des contrôles en Martinique et en Guadeloupe.

II.4 Stratégie Pollution acoustique

Pas de commentaires.

II.5 Stratégie Collisions

Lyne MORISSETTE indique que le gouvernement du Canada finance, pour 9 millions de dollars, des projets contre les collisions et risques pour les mammifères marins, qui s'achèvent fin 2022 et dont les résultats sortiront bientôt. La réduction de la vitesse à 10 nœuds est une des mesures prises, cela affecte les croisières (qui doivent alors revoir leur planning d'itinéraire), le transport maritime, la livraison de marchandises, etc. Mais elle précise qu'on documente mal les impacts des collisions car elles créent des traumatismes internes et des fractures et les baleines coulent souvent. Elle ajoute que malheureusement pour les pêcheurs, les empêtements sont plus visibles, que ce soit sur les baleines mortes ou vivantes.

Sébastien GREAUX explique qu'il y a beaucoup de méga yachts de plus de 25 mètres qui arrivent à Saint-Barthélemy et Saint-Martin en fin d'année, il y a donc un risque de collision, mais ces bateaux battant pavillon étranger ne sont certainement pas équipés de REPCET. Il demande s'il y a d'autres outils.

Géraldine CONRUYT explique que les Américains et Canadiens utilisent beaucoup *Whale Alert*, un outil léger, contrairement à REPCET qui est un outillage supplémentaire, assez lourd et cher, ce qui peut être limitant. L'outil permet de voir les zonages protégés et ceux à fort risque de collision. C'est un outil gratuit, à part si l'utilisateur veut ajouter des zones. Il n'est pas obligatoire. Elle précise que les autorités américaines et canadiennes sont plus présentes et actives en termes de contrôle, ce qui peut expliquer la plus large utilisation de cet outil.

Marc GIBOYAU pense que quand c'est obligatoire, on est plus dans le concret, cela ne dépend pas de la bonne volonté des gens.

Sita NAYARANAN s'exprime au nom du Grand Port Maritime de la Guadeloupe et du Grand Port Maritime de la Martinique, pour confirmer leur volonté d'agir à travers des projets qui seront mis en place très rapidement, qui ne dépendent pas uniquement des autorités portuaires, mais aussi des armateurs et d'autres partenaires.

Lyne MORISSETTE présente le portail navigationbaleines.ca qui contient une section sur le transport maritime, une pour les plaisanciers, une pour les pêcheurs et une pour le grand public, pour expliquer comment déclarer des observations de mammifères marins indépendamment du secteur. Ce n'est pas obligatoire, ni lié à une réglementation, mais le taux d'adhésion à ces outils, et même aux mesures de réduction de vitesse, est de 97% dans le parc marin de Saguenay-Saint-Laurent, tous bateaux confondus. Quand on entre dans le Saint-Laurent, ce sont les pilotes du Saint-Laurent qui naviguent les cargos à la place des capitaines (du fait de la complexité de la navigation dans ce secteur), pilotes qui suivent les recommandations. Plus généralement, les autres bateaux adoptent les recommandations qui ne sont pourtant que suggérées.

Sophie BEDEL revient sur le partage des connaissances et insiste sur l'importance que les personnes qui remontent les données, diminuent leur vitesse, fournissent un effort, aient conscience des remontées et des bienfaits de l'effort qu'ils ont fait. Que ce soit pour la pollution acoustique ou les collisions, elle propose par exemple de superposer des cartes de trafic et les cartes d'abondance ou les cartes de zones de pollution acoustique, pour une meilleure prise de conscience et montrer que l'on ne parle pas que de façon théorique. Elle insiste sur le fait d'utiliser ce type de cartes dans les discussions avec les partenaires.

II.6 Stratégie Contaminants et déchets

Stéphane JÉRÉMIE demande quel budget il serait raisonnable d'affecter sur ce projet pour que les laboratoires territoriaux et les universités puissent caractériser les pollutions ? Comment est envisagée la stratégie à moyen et long terme, par rapport à l'évitement des mesures de clapage notamment ?

Jérôme COUVAT répond que le Sanctuaire Agoa n'a pas de visibilité à 15 ans sur un tel budget, la visibilité sur le budget étant annuelle. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, il est difficile de flécher des dépenses spécifiques stratégie par stratégie, c'est plus global. Pour ce qui est des mesures alternatives au clapage, qui remet en suspension énormément de matières et de polluants, il précise que c'est une thématique qui n'a pas encore été abordée directement. Le Sanctuaire Agoa est au début de ce travail et est donc preneur d'avis, de conseils, de recommandations sur ce qui pourrait être mis en place pour avancer sur ces dossiers.

Stéphane JÉRÉMIE considère qu'il faudrait à court terme envisager de creuser une orientation stratégique, afin que les territoires soient informés sur ces sujets, non pas dans 15 ans mais au moins dans 5 ans*. Il ajoute que cela donnera du sens à l'outil et à la gestion du continuum terre-mer.

** Déjà pris en compte via la mesure « Identifier et caractériser les sources de pollution du milieu marin avec les acteurs concernés » de l'objectif opérationnel « Améliorer les connaissances sur les différentes pollutions » et la mesure « Sensibiliser les acteurs concernés et le grand public à la problématique des pollutions physiques et chimiques » de l'objectif opérationnel « Participer à la réduction des intrants ».*

Laurie HEC souligne que bien que compliqué, le continuum terre-mer est en effet primordial car on sait que la pollution vient de la terre.

Sophie BEDEL suggère de poser un objectif de nombre d'avis pour lesquels le Sanctuaire Agoa est saisi par un service ou un autre concernant cette thématique (notamment le clapage), et le nombre de fois où l'avis est suivi. Il faudrait que ce soit un indicateur*. Par exemple, sur le clapage, elle propose que l'on ait comme objectif que dans 15 ans, systématiquement pour toute opération remettant en suspension des contaminants, le Sanctuaire Agoa soit saisi. Elle prend l'exemple d'un projet local actuel, qui peut remettre en suspension des sédiments, qui n'est pas porté par le Grand Port, pour lequel le Sanctuaire Agoa n'avait pas été contacté en direct. Indique que les différents services n'ont pas nécessairement connaissance des projets des autres services donc il faudrait un meilleur partage des informations entre les différents services, et que le Sanctuaire Agoa affiche clairement aux services instructeurs sur quelles thématiques il devrait être saisi.

** Intégré comme indicateur de la mesure « Sensibiliser les acteurs concernés et le grand public à la problématique des pollutions physiques et chimiques » correspondant à l'objectif opérationnel « Participer à la réduction des intrants »*

Lyne MORISSETTE explique qu'au niveau international, l'étude de la pollution plastique se fait en 3 temps : analyser les sources et le devenir de la pollution plastique, documenter les impacts de la pollution et poser des actions ciblées. Rapporte pour ce dernier point que le plus efficace sont les actions positives plutôt que culpabilisantes. Le Conseil Scientifique recommande d'organiser la liste des mesures selon ces 3 étapes pour être le plus efficace possible*.

** L'action « Echanger avec les acteurs pour faire correspondre les contaminants et déchets retrouvés dans les cétacés avec leurs sources potentielles en mer et sur terre » rattachée à la mesure « Identifier et*

caractériser les sources de pollution du milieu marin avec les acteurs concernés» de l'objectif opérationnel « Améliorer les connaissances sur les différentes pollutions » initialement prévue en 2025-26 a été repoussée au 3^{ème} plan d'action (2032-2037). Les autres actions sont complémentaires et peuvent être menées de front tout en suivant la recommandation du Conseil Scientifique.

Mélina LAURENT confirme, en réponse à l'intervention de Sophie BEDEL, que contrairement au Parc national où les textes prévoient sa consultation dans certains cas, le Sanctuaire Agoa n'est pas systématiquement consulté, que c'est de la consultation volontaire par les services qui sont sensibilisés au fait que ça puisse leur apporter un plus dans l'analyse des dossiers. **C'est donc un objectif en soi de sensibiliser les services instructeurs afin qu'ils identifient et contactent le Sanctuaire Agoa en cas d'impacts anticipés sur les mammifères marins***. Elle prend l'exemple de la remise en suspension de contaminants qui peut ne pas évoquer de façon systématique des impacts sur les mammifères marins. Pour revenir sur la question des financements et budgets (par rapport à l'intervention de Stéphane JEREMIE), elle considère qu'évaluer la faisabilité du plan d'action nécessite notamment de savoir si chaque ligne a l'air encaissable ou pas au niveau budgétaire. Elle précise que pour tous les plans nationaux d'action, il y a une obligation d'évaluer et d'estimer le coût de chacune des actions, ce qui permet notamment de savoir quels types de financements peuvent être visés, et donc d'évaluer la faisabilité du plan d'actions.

** Correspond à la mesure « Sensibiliser les acteurs concernés et le grand public à la problématique des pollutions physiques et chimiques » de l'objectif opérationnel « Participer à la réduction des intrants ».*

Laurie HEC confirme que ce sera fait, à la fois en temps agent et en budget.

Nelly PELISSON trouve qu'il y a un décalage entre la mesure « effectuer une veille sur l'évolution de la qualité de l'eau » fixée à 2023, et celle « participer aux réunions d'acteurs sur la pollution » fixée à 2026. Cela semble trop tard, vis-à-vis de la pollution importante des eaux de Guadeloupe qui est déjà connue. La baie des Saintes est extrêmement polluée, comme à Deshaies et à Malendure, et l'on sait que des familles de *tursiops* (espèce en difficulté en Guadeloupe) fréquentent régulièrement cette baie, notamment des femelles grosses qui viennent mettre en bas. Elle pense **qu'il est préférable que la date de 2026 soit avancée***. Elle estime également que c'est le rôle du Sanctuaire Agoa d'interpeler les communes concernées.

** Date avancée à 2023*

Sébastien GREAUX propose d'envisager que, pour tout projet pour lequel des biopsies sont prévues, l'on puisse prévoir une analyse des contaminants, afin de mutualiser l'effort d'échantillonnage et pour limiter le dérangement des animaux par des campagnes de prélèvements.

Jérôme COUVAT indique que le Sanctuaire Agoa a été sollicité pour le financement de plusieurs projets de réalisation de biopsies, systématiquement pour de la génétique et de l'éco-toxicologie, et qu'un volet d'analyse des contaminants pourrait y être ajouté.

Géraldine CONRUYT indique que les résultats issus des biopsies des réseaux d'échouage international peuvent être utilisés.

Laurent BOUVERET annonce une campagne de collecte [soutenue financièrement par le Sanctuaire Agoa] de données génétiques et éco-toxicologiques en janvier 2023, sur les *Tursiops* de toute la Caraïbe, avec un étudiant en master 2 et le professeur Jean-Luc Jung du MNHN.

Nelly PELISSON explique que plus il y a de contaminants, moins les cétacés peuvent être consommés

donc chassés. Elle informe que la viande de baleine est depuis peu interdite de consommation pour les femmes enceintes et dans les écoles au Japon.

II.7 Stratégie Chasse des cétacés

Laurie HEC rappelle que d'un point de vue politique, le Sanctuaire Agoa a été créé principalement contre la chasse des cétacés pratiquée dans la Caraïbe, notamment à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVG), qui dispose d'un quota de chasse de la CBI de 24 gros cétacés par période de 6 ans. Précise qu'ils n'en chassent pas autant mais que c'est le quota accordé par la CBI, et qu'en revanche, la chasse des petits cétacés n'est pas réglementée ; sur 20 ans, environ 13 000 individus ont pu être chassés selon des estimations. Elle indique que Sainte-Lucie autorise la chasse de cétacés sauf dans les ports et les baies.

Laurent BOUVERET rappelle que les États sont souverains, que la CBI n'a aucune compétence de réglementation, il ne s'agit « que » d'un regroupement d'États ; si la France (par exemple) décide de pratiquer la chasse à la baleine par exemple, elle peut le faire, la CBI n'a aucun droit de le lui interdire. Il rappelle que le quota de baleines à bosses de SVG n'est pas atteint.

Stéphane JÉRÉMIE demande quel message peut être implicitement et explicitement reçu par les pays voisins lorsque nous faisons état de notre volonté de défendre la position de la conservation des espèces ? Il prévient qu'il faut ménager les susceptibilités de ceux qui chassent, faire attention à la posture de stigmatisation, car les pays qui défendent la conservation sont ceux qui ont chassé autrefois. Rappelle que pour les pays qui chassent dans la région, il y a 60-70 ans, cette viande était une source de protéines non négligeable dont on peut certes se passer aujourd'hui, les quotas ne sont d'ailleurs jamais atteints. Il considère que demander d'arrêter de soutenir la chasse est une position politique qui ne concerne pas l'accroissement de la menace pour l'espace maritime de ces pays. Il considère que c'est un sujet diplomatique et économique et demande quelle va être notre doctrine pour influencer nos voisins ? Il souhaite que l'on fasse attention à la stigmatisation car cela ne permettra pas d'amorcer le changement.

Jérôme COUVAT confirme que l'équipe technique du Sanctuaire Agoa est consciente de ces problématiques et indique que l'idée est de plutôt montrer les avantages à réduire cette activité au profit d'une autre pour que ces pays continuent à créer de la richesse. Indique que l'équipe technique du Sanctuaire Agoa s'engage rarement seul sur ce sujet car il est très sensible. Il prend l'exemple d'une demande de subvention d'une petite association basée en Normandie qui souhaite se rendre à Saint-Vincent pour faire de la pédagogie et changer les états d'esprit, et partage que la première chose faite a été de contacter les autorités de l'île pour leur indiquer que le Sanctuaire ne financerait pas un projet dont ils ne sont pas au courant et qu'ils ne valideraient pas également de leur côté. Il précise que l'idée est d'apporter du soutien à ceux qui souhaitent changer les choses de l'intérieur ; de montrer ce qui marche dans les Antilles françaises, et comment « exploiter » autrement les animaux peut aussi apporter de la richesse et élever les niveaux de vie. Un travail est prévu avec l'OECO sur ces sujets.

Nelly PELISSON informe que pour le vote à la CBI, deux sujets sont mélangés, un sur la chasse baleine à bosse à Saint-Vincent et un sur celle chez les Inuits, et que la France doit donner un seul vote pour ces deux situations différentes. Elle demande si le Sanctuaire Agoa peut intervenir pour séparer les votes pour bien différencier ces situations (chasse de subsistance représentant un besoin réel pour les Inuits, contrairement à Saint-Vincent).

Jean-Michel COTREBIL souligne qu'il peut y avoir confusion entre les termes « pêche » et « chasse » : par exemple, si on est « contre la chasse » mais « pour la pêche », cela peut être problématique.

Michel VÉLY explique que la chasse correspond à la capture volontaire de mammifères marins (avec des engins dédiés, par exemple le harpon) tandis que la « pêche » de cétacés sans intention (lorsqu'ils se retrouvent pris dans les filets) correspond à des captures accidentelles.

Stéphane JÉRÉMIE considère qu'il peut être approprié d'entretenir des relations avec chaque partie afin de les questionner, pour comprendre leur positionnement, leurs besoins, leurs intentions réelles. Il considère qu'Antigua, notamment, n'a pas l'intention de lancer une activité de chasse, mais que le pays soutient politiquement cette position pour des raisons économiques. Étant dans le camp de la conservation, il pense que si les États pro-chasse disent qu'on porte davantage atteinte aux animaux par la pollution et les captures accidentelles qu'eux par la chasse, on ne pourra pas peser face à ces arguments.

David BLANCHARD demande si la viande tirée de la chasse est réellement consommée sur place ou si elle va aux Japonais.

Laurie HEC précise qu'Antigua-et-Barbuda n'est originellement pas un pays chasseur, et qu'à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le quota de pêche accordé l'est au titre de la pêche traditionnelle (dite indigène par la CBI), qui est pratiquée depuis une centaine d'années après avoir été importée par des baleiniers nord-américains.

Magali COMBES indique qu'en tant que pêche traditionnelle, l'exportation est interdite (règlement CITES) mais des trafics illégaux existent certainement vers les États-Unis ou l'Asie notamment, en partie ou sous forme de produits transformés.

Lyne MORISSETTE rappelle que des documentations ont été créées pour démontrer l'argumentaire selon lequel les baleines mangent tous les poissons (argumentaire repris par le nouveau président de la CBI et les pays chasseurs), et quantifier le non-impact des baleines sur les ressources qui peuvent être pêchées. Cela a été fait pour la côte ouest africaine, la Caraïbe, le Pacifique et publié dans la littérature scientifique. Elle indique qu'il serait intéressant, d'un point de vue scientifique, de refaire l'exercice au niveau du Sanctuaire Agoa ; cela pourrait faire partie du plan de gestion. D'un point de vue stratégique, elle pense que la direction du Sanctuaire Agoa, avec un représentant du Conseil Scientifique (pour cibler les enjeux et avancées scientifique), pourrait être représentée à la CBI, au minimum en tant qu'observateur, au mieux avec la délégation de la France, qui est officiellement membre de la CBI. Elle considère aussi qu'il serait intéressant de participer au comité scientifique, dans les deux semaines précédant l'arrivée des États à la CBI. C'est là que sont discutés les rapports et c'est ce qui alimente les discussions et décisions prises lors de la dernière semaine.

Laurie HEC précise que le responsable scientifique qui fait partie de la délégation française à la CBI est Vincent RIDOUX, qui est membre du Conseil Scientifique du Sanctuaire Agoa. Le Sanctuaire Agoa peut ainsi se faire entendre au sein de la CBI.

Marc GIBOYAU considère qu'il faut prendre position et développer un argumentaire.

Michel VÉLY précise que Vincent RIDOUX est le chef de délégation scientifique au comité scientifique de la commission baleinière, et Stéphane JÉRÉMIE et lui-même y participent autant qu'ils le peuvent sur leurs frais personnels.

Stéphane JÉRÉMIE demande quelles informations scientifiques et techniques le Sanctuaire Agoa pourrait apporter aux diplomates pour qu'ils se positionnent ? **Il pense qu'il y a pour le moment un défaut de « feedback » de l'étage diplomatique sur le sujet des éléments techniques attendus. Il serait intéressant de savoir quelles informations peuvent être remontées de façon régulière*.**

** Mesure « Renforcer les échanges avec la délégation française à la CBI » ajoutée dans l'objectif opérationnel « Participer à la réduction du nombre de prélèvements ».*

Jérôme COUVAT demande quelle est la nature des discussions à la CBI. Il précise qu'il serait utile d'avoir un retour sur ces échanges au niveau diplomatique pour savoir ce qui peut être apporté techniquement.

Laurent BOUVERET indique que dans l'argumentaire anti-chasse, deux arguments pèsent : le statut de conservation des espèces et la salubrité de la consommation de la viande. Donc si on a un argumentaire basé sur les biopsies faites sur les baleines qui fréquentent les petites Antilles, pour montrer que la viande est impropre à la consommation, c'est un vrai argument auquel rien ne pourrait être opposé. L'argument de conservation ne fonctionne pas bien ici car les populations de baleine à bosse de l'Atlantique ne sont plus considérées comme menacées.

Mélina LAURENT considère **qu'établir la connectivité entre les espèces chassées et celles du Sanctuaire Agoa est également un argument*** pour avoir de la légitimité à donner son avis. Ce sont les résultats d'études qui permettront de valider le droit à donner notre avis sur ce que les États font chez eux, à partir du moment où cela impacte ce qui se passe chez nous.

** Déjà prévu dans la mesure « Etudier la connectivité des populations ciblées entre les territoires concernés et le Sanctuaire » de l'objectif opérationnel « Améliorer les connaissances sur les pratiques de chasse ».*

Nelly PELISSON pense qu'il faut que le Sanctuaire Agoa puisse se positionner par un vote, si oui ou non on peut s'engager à donner des informations sur la chasse ou la non-chasse.

Marc GIBOYAU propose de **donner des chiffres financiers pour voir comment on peut « utiliser » les animaux différemment (whale watching), pour convaincre les États qui pratiquent la chasse***. Il faut savoir parler d'économie avec les États anglophones.

** Fera partie de la mesure « Mettre à jour les données socio-économiques de l'activité » de l'objectif opérationnel « Préciser l'impact de l'observation des cétacés et des mesures d'encadrement ».*

Nelly PELISSON considère que la question financière est importante pour les pays chasseurs. Elle explique que quand l'ECCEA avait « il y a très longtemps » ouvert un symposium à la Dominique, les représentants du Sanctuaire Agoa avaient annoncé être disponibles pour aider la Dominique à ne pas soutenir la chasse à la baleine, ce à quoi le ministre dominiquais présent avait répondu que financièrement, ce n'est ni le Sanctuaire, ni la France qui les aidait, mais les Japonais (qui investissent dans les pêcheries et soutiennent le pays en cas de cyclone).

Michel VÉLY indique qu'il est prévu que le Sanctuaire Agoa et CAR-SPAW s'expriment à la CBI, mais si ce n'est pas possible au niveau politique, ils peuvent intervenir au niveau du comité scientifique (via Stéphane JÉRÉMIE et/ou Vincent RIDOUX), et que le rôle de l'ambassadeur régional en charge des Antilles sera également important pour relayer tout sa voix.

II.8 Stratégie Coopération internationale

Lyne MORISSETTE suggère **d'ajouter au plan d'action le développement de projets communs tout le long de la route migratoire des cétacés jusqu'au Canada***, pour le faire à l'échelle de la Caraïbe ainsi que sur

l'ensemble du cycle de vie des animaux.

** Déjà présent dans les niveaux d'exigence de la stratégie Coopération internationale : « Le Sanctuaire Agoa est jumelé et collabore activement avec les autres Sanctuaires de la Caraïbe et de l'Atlantique Nord-Ouest ».*

Géraldine CONRUYT suggère d'ajouter au plan d'action la participation au Plan d'Action Mammifères Marins SPAW* car pense que le Sanctuaire Agoa a un plan important à y jouer.

** Élément ajouté comme objectif opérationnel : « Participer aux actions du Plan d'Action Mammifères Marins du protocole SPAW ».*

Stéphane JÉRÉMIE demande ce qui peut être « offert » aux partenaires extérieurs dans le cadre d'une coopération internationale, si ce ne sont pas des fonds. Il explique que la dernière fois qu'il a participé à des rassemblements régionaux, la question souvent entendue de la part d'hispanophones, anglophones, néerlandophones, était « qu'est-ce que les Français ont à offrir ? ».

Laurie HEC présente très synthétiquement à cette occasion le projet Interreg CAMAC (Caribbean Marine Mafauna and Anthropogenic Activities), porté par l'OFB/Sanctuaire Agoa avec comme autre partenaire bénéficiaire le CAR SPAW et comme partenaire extracommunautaire l'association haïtienne Haiti Ocean Project (HOP).

Stéphane JÉRÉMIE, représentant des associations de Martinique, demande plus de précisions sur ce qui pourra être offert pour que la contribution française marque les esprits : de l'argent, de la technicité, du réseautage, du transfert de technologies ?

Géraldine CONRUYT indique que du soutien technique peut être offert aux partenaires, ainsi que du partage de connaissances. Les cétacés voyageant dans la Caraïbe, et beaucoup d'États caribéens ayant des moyens limités, il est important de mutualiser tout ce qui peut l'être pour pouvoir travailler efficacement à la conservation des mammifères marins.

Marc GIBOYAU considère que la concertation permettra de savoir ce qu'une coopération peut leur apporter.

Géraldine CONRUYT insiste sur le fait d'éviter de venir en donneur de leçons.

III. Communication et sensibilisation

Un bilan du plan de communication et sensibilisation 2021-2022 du Sanctuaire Agoa est présenté par Amandine ESCARGUEL, dont les fonctions de chargée de communication et sensibilisation du Sanctuaire s'achèvent le 30 décembre, et le plan 2023-2024 est présenté par sa successeure Axelle DORVILLE, en poste et en « tuilage » depuis le 14 novembre.

Pas de commentaires.

IV. Conclusion – approbation des stratégies

Laurie HEC demande si tous les membres de la CdA sont d'accord avec le plan d'action présenté et qui sera actualisé avec les commentaires faits pendant la séance, si quelqu'un s'oppose clairement à une ou

plusieurs des mesures et actions des stratégies présentées.

Accord à l'unanimité - avec actualisation suite aux échanges de la séance : le documents « stratégies » sera envoyé actualisé aux membres avec le PV de séance.

Remarques finales

Marc GIBOYAU, *représentant des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins de Martinique*, demande des précisions sur le nouvel arrêté règlementant l'approche des cétacés (en cours de préparation).

Matthieu CREPIN, *représentant de la DM de Martinique*, précise qu'il s'agit d'un arrêté de forme pour homogénéiser la réglementation sur les territoires et avoir un cadre réglementaire plus solide. Il ne s'agit pas de nouvelles règles et il sera soumis aux représentants des whale watchers.

Magali COMBES, *chargée des suivis scientifiques au Sanctuaire Agoa*, présente l'échéancier : correction des stratégies suites aux échanges de cette première séance de la Conférence des Acteurs ; soumission à la relecture aux membres par mail; enfin publication (mi ou fin 2023).